

Les échos de Labruyère Dorsa

... L'ÉDITO DU MAIRE ... ÉTÉ 2022



*Chères Labruyéroises,
Chers Labruyérois,*

Dans un contexte mondial anxio-gène, ponctué par une crise sanitaire qui n'en finit pas, et depuis quelques mois par la guerre en Ukraine et ses terribles conséquences économiques humaines et sociales, il me paraît bon de se recentrer sur ce qui nous entoure et les choses sur lesquelles nous avons la capacité d'agir.

Le conseil municipal et moi-même sommes donc heureux de vous présenter ce bulletin communal. Il revient sur les temps forts de ces six premiers mois de l'année 2022 à Labruyère-Dorsa. Vous y trouverez aussi des conseils et des rappels pour favoriser la qualité de vie dans notre village. A noter aussi qu'en avril dernier, le conseil municipal a voté le budget communal. Il a suivi les orientations proposées par la commission des finances. Face à la baisse de certaines recettes et à l'augmentation de dépenses obligatoires, comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, la taxe foncière augmentera de 2% (36,72% contre 36% en 2021 pour les propriétés bâties ; 142,58% contre 139,78% en 2021 pour les propriétés non-bâties). Cela n'était pas arrivé depuis plus de 10 ans mais est rendu nécessaire pour l'équilibre du budget et pour la réalisation de projets comme l'achat d'un nouveau jeu pour enfants qui sera installé à l'automne. Pour plus de précisions sur le budget, vous pouvez vous rendre sur le site internet communal où le compte rendu du conseil municipal du 13 avril est consultable.

Cette année 2022 sonne aussi le retour de notre bien-aimée fête locale orchestrée par le Foyer rural du village. Beaucoup d'entre nous sommes impatients, votre Maire le premier ! Le programme sera sans nul doute à la hauteur de nos espérances. A l'occasion de l'apéritif concert qui sera servi sous la halle Henri MALTERRE, le dimanche 21 août à 12h15, j'aurai l'honneur d'organiser une cérémonie de remise de diplôme de Maire honoraire pour Monique LOZES (Maire de Labruyère-Dorsa de 1977 à 2008) et pour Guy VESELY (Maire de Labruyère-Dorsa de 2008 à 2020). J'espère vous retrouver nombreuses et nombreux à cette occasion pour honorer leur dévouement et leur engagement pour notre commune durant tant d'années.

Enfin, à l'heure où cet édit est écrit nous vivons une canicule d'une exceptionnelle intensité. C'est un fait, l'activité humaine accélère nettement le cycle de réchauffement naturel de notre planète et il est urgent d'agir pour limiter cette accélération et ses impacts désastreux. L'enjeu majeur est simple : continuer à pouvoir vivre sur terre ! Bien sûr, ce n'est pas à Labruyère-Dorsa (et peut-être même pas en France) que les décisions stratégiques permettant d'inverser les choses au niveau planétaire seront prises. Cela-dit, les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, chacun à son échelle, nous avons tous un pouvoir d'action. Vos élus poursuivront leurs efforts en ce sens et vous invitent à en faire autant !

Je vous souhaite de bonnes vacances et un bel été.

Votre maire,

Julien Godefroy

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC ...

Lundi : 10h à 12h

Mardi : 16h à 18h15

Jeudi : 10h à 12 h

Vendredi : 13h30 à 18h

CONGÉS DE VOTRE SECRÉTAIRE DE MAIRIE ...

Christel Fontes sera en congés d'été :

du lundi 8 août au vendredi 26 août inclus.

Pour toute urgence pendant cette période de fermeture de la mairie, vous pouvez contacter des élus aux numéros affichés à l'entrée de la mairie.



À LA UNE DE VOTRE COMMUNE

Travaux et sécurité

TEST D'UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un aménagement de sécurité, installé par le secteur routier du Conseil départemental, est en test à l'entrée Est du village sur la RD43. Cette expérimentation sera évaluée à la rentrée avec les riverains et nous déciderons alors si l'installation est pérennisée. Malgré tous les dispositifs de prévention existants dans le village, le constat est que de nombreux usagers de la route ne respectent pas les limitations. La gendarmerie a de nouveau été prévenue et des contrôles de vitesse pourront être organisés par ces derniers. Soyons prudents et pensons à nos enfants mais aussi à nos animaux domestiques.

POOL ROUTIER

Nous vous avons déjà expliqué les modalités de ce programme d'aide du Conseil départemental aux travaux sur les voiries communales. Cette année, le programme « pool routier » a été affecté à la réalisation des entrées du nouveau lotissement « le Rival » (prolongement du chemin de la Tuilerie d'une part et du chemin de la Chalosse d'autre part avec jonction entre l'entrée du lotissement et la dernière maison au bout du chemin). Même si nous avons dû avancer une somme importante, près de 27 000€, la subvention du pool routier et les futures taxes d'aménagement des nouvelles habitations compenseront intégralement l'investissement à court terme.

RÉNOVATION D'UNE POMPE COMMUNALE

Un grand merci à notre habitant Guy BERCEILLES pour l'entretien régulier et la rénovation de la pompe communale près de la Mairie. Il a également réparé les cumulus de la salle des fêtes et de la cave (installation de réducteurs de pression et remplacement des groupes), contribuant ainsi à des économies d'eau et d'électricité pour la commune.

Merci aussi aux riverains de la route principale qui fleurissent les jardinières communales régulièrement et tous les habitants qui entretiennent spontanément devant leur porte ou leur habitation. L'implication citoyenne passe aussi par ce type d'actions qui étaient bien connues par nos anciens.



INSTALLER UN RÉDUCTEUR DE PRESSION ?

Pensez-y !

Les derniers relevés de pression effectués dans le village par le service public de l'eau, affichent des niveaux situés entre 7 et 9 bars.

Installé à l'entrée du réseau d'eau pour un pavillon comme pour un appartement, cet appareil réduit la pression de l'eau qui le traverse, et permet d'obtenir à sa sortie une valeur réglée et constante. Le régulateur de pression protège votre installation sanitaire des problèmes dus à un excès de pression.

Il sert à prévenir les bruits dans les canalisations, les éclaboussures intempestives et l'usure prématurée des appareils électroménagers et de la robinetterie. Quel que soit le modèle, le réducteur de pression est toujours muni d'un manomètre. Il permet de diminuer la pression de l'eau qui arrive dans les canalisations de façon constante ou ponctuelle et ce, même si vos robinets sont en position fermée. Insensible à la corrosion, il répond aux nouvelles normes sanitaires sur la compatibilité des matériaux en contact avec l'eau potable. Pour l'installer il est vivement recommandé de passer par un professionnel qui vous donnera aussi tous les conseils d'utilisation et d'entretien. Même si vous ne constatez pas d'incident notable, un réducteur de pression est toujours un bon point, quand il s'agit de faire des économies. Sachant que 30% de l'eau utilisée dans une maison est chauffée, une alimentation dont la pression est régulée permet d'utiliser moins d'eau et donc de consommer moins d'énergie.



POINT SUR LE DÉPLOIEMENT DU SCHÉMA DE COLLECTE DES DÉCHETS

C'est au printemps que nous avons basculé sur les nouvelles modalités de dépôt des déchets ménagers, à 100% en points d'apports volontaires (PAV). A défaut de réunion publique annulée au dernier moment par la communauté de communes (M. le Maire est allé s'en expliquer avec le Président : nos vues divergent clairement sur les méthodes et modalités d'accompagnement de ce projet d'envergure), les élus ont tenté de répondre au mieux à vos questions lors de la remise des badges. Après quelques mois de fonctionnement, nous constatons peu de dépôts sauvages (même moins qu'avant) et globalement peu de dysfonctionnements ou d'erreurs de tri.

Merci à vous tous pour cela. Cela dit, des efforts sont à faire par les utilisateurs des tables de pique-

nique près de la salle des fêtes : canettes, bouteilles plastiques ou sachets de desserts pour enfants, etc. sont régulièrement abandonnés alors que les PAV sont à quelques mètres. Comme vous le savez, la gestion de ces désagréments incombe à nos employés communaux qui sont déjà bien occupés. Merci de penser à eux et à leurs conditions/organisation du travail. Ils ont d'ailleurs réalisé ces dernières semaines des travaux visant à faciliter le stationnement à l'entrée du lotissement l'Oustal pour le dépôt des déchets au PAV, avec l'aide d'Henri BRANCOURT, 2nd adjoint au Maire. Ils ont également fabriqué un garde-corps près du PAV de la Mairie, très bien intégré à l'environnement. Au sujet de ce dernier point de collecte : merci de stationner sur les places de parking à proximité et non-pas au mi-

lieu de la chaussée car il y a peu de visibilité et donc un risque d'accident accru à cet endroit. Concernant le futur PAV qui sera installé au chemin de Rivel (voir précédent bulletin communal), l'enfouissement d'une partie de la ligne électrique et téléphonique est nécessaire. M. le Maire a pris contact avec les services dédiés et notre dossier pourrait être validé à l'automne prochain, ce qui avancerait un peu la réalisation de la plateforme et l'installation.



ÉVALUATION DES TRAVAUX À PRÉVOIR DANS L'ÉGLISE

Nous vous en parlions dans le dernier bulletin communal. Des dégradations dans l'Eglise nous ont conduit à contacter un architecte conseiller du CAUE31 (organisme départemental au service des Hauts Garonnais).

Patricia BRANCOURT, conseillère municipale, l'a rencontré aux côtés de M. le Maire. Voici un compte rendu de son diagnostic :

- Les infiltrations à l'intérieur de l'église sont dues aux vitrages qui sont mal calfeutrés et fissurés. En conséquence, les enduits intérieurs côté ouest se décollent par excès d'humidité.
Solution : les vitrages devront être changés et être positionnés dans la feuillure existante de l'ouverture.
- Les pieds de murs côté route et trottoir d'accès latéral Est présentent des briques qui se délitent, rongées par l'humidité, certainement dû par un défaut de respiration.
Solution : dégager le béton sur 20 à 30 cm et remplir le vide par du gravier. Organiser la rénovation des sous-bassement.
- Des fissures sont présentes à plusieurs endroits de la construction, au niveau des clés de voûtes et de certains arcs ou linteaux notamment.
Solution : l'architecte s'est voulu rassurant mais il conviendra tout de même de poser des témoins, sur 4 saisons pour voir l'évolution de ces fissures. Si elles n'évoluent pas, elles pourront être réparées par simple agrafage et reprise d'enduit. Si elles évoluent, un diagnostic géotechnique devra être entrepris par un bureau d'études spécialisé qui proposera des solutions de reprises.

Aucun caractère d'urgence à agir n'a été évoqué par l'architecte. La Mairie gèrera petit à petit les travaux nécessaires à la préservation de ce patrimoine communal.



À LA UNE DE VOTRE COMMUNE

Nuisances et prévention : quelques rappels

BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS

Il peut être à l'origine de troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée ainsi que la cause de la propagation d'incendie et de particules fines. Il nuit à l'environnement et à la santé. Il est donc réglementé et **interdit du 15 juin au 15 septembre chaque année.**

Plus d'informations via ce lien :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/4922/33050/file/AP+emploi+du+feu+25+sept.pdf>

LES ACTIVITÉS DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Elles sont appréciées par beaucoup d'entre vous, particulièrement aux beaux jours. Pour qu'elles se déroulent dans le respect de tous, nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral est en vigueur en Haute-Garonne. Pour éviter les nuisances sonores et les conflits de voisinage, il définit des tranches horaires qu'il convient de respecter :



Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h30 - 19h30

Samedi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00 / 16h00 - 18h00

Plus d'informations via ce lien :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/5197/34692/file/arrete-pref-lutte-contre-bruits-voisinage-23-07-1996.pdf>

TAPAGE NOCTURNE

Il n'existe pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil. Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est ni répétitif, ni intensif, ni durable. Il y a tapage nocturne lorsque : l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

Avec les locations de la salle des fêtes qui ont repris, et l'on peut s'en réjouir, plusieurs signalements ont été effectués à la Mairie, particulièrement lorsque les personnes rentrent chez eux à pied après leur soirée ou lors de déambulations nocturnes de certains locataires de la salle des fêtes ou de leurs convives, parfois avec des engins motorisés. Le règlement de la salle est adapté mais pas toujours bien respecté. Ainsi, lors de la remise des clés aux locataires, un rappel explicite sera désormais fait sur ce point. Il appartient par ailleurs à chacune et chacun d'entre nous d'être attentif à ce type de nuisances, pour respecter le voisinage et la quiétude de notre village la nuit.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Il s'agit de l'Opération Tranquillité Vacances.

Depuis le 1^{er} juillet, vous pouvez réaliser l'ensemble des démarches directement en ligne sans avoir besoin de vous déplacer à la gendarmerie. Toutes les infos sont ici :

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/operation-tranquillite-vacances-inscrivez-vous-des-a-present-via-nouveau>

Quelques bons réflexes à adopter avant votre départ ou sur votre lieu de vacances, proposés par la gendarmerie :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Operation-tranquillite-vacances2>

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE DES ATELIERS MUNICIPAUX

Une tentative de cambriolage des ateliers municipaux a eu lieu dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 2022.

Aucun vol n'a été constaté mais la porte de l'atelier a été endommagée. Le remplacement est pris en charge par notre assurance.

L'alarme des ateliers est désormais connectée et prévient immédiatement le Maire en cas d'intrusion. Une réflexion est en cours pour sécuriser encore un peu plus les lieux.



À LA UNE DE VOTRE COMMUNE

Institutionnel

CIMETIÈRE COMMUNAL

Nous faisons partie des rares villages à proposer des concessions à durées perpétuelles et le conseil municipal a récemment décidé de revoir ce mode de fonctionnement ainsi que les tarifs. Voici les nouvelles modalités en vigueur au 1^{er} juin 2022 pour l'achat de nouvelles concessions :

Concessions	30 ans	50 ans
Concession de 3 m ²	250 €	350 €
Concession de 6 m ²	450 €	550 €

Les concessions sont éventuellement renouvelables pour une durée de 30 ou 50 ans, dans les mêmes conditions tarifaires qu'une acquisition. Aucun changement pour les concessions achetées avant le 1^{er} juin 2022.

TAXE DE SÉJOUR

Les membres du conseil municipal sont en réflexion sur la mise en place d'une taxe de séjour pour les locations Airbnb qui s'effectuent sur la commune.



NATURE ET ENVIRONNEMENT

LA BOBINE VERTE

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial et en lien avec sa mission Culture, le Pays Sud Toulousain avait lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des Communes du territoire, dans le but de sensibiliser, au travers du média artistique cinématographique, aux enjeux du changement climatique. La candidature de la commune a été retenue !

Une projection en plein air de courts métrages aura lieu le **vendredi 16 septembre 2022, à 20h30** à la salle des fêtes, avec une table ronde qui débutera 1h avant la projection du film. Une exposition sur les chauves-souris et un atelier de fabrication de nichoirs pour les plus jeunes précèdera aussi la projection.

Une auberge espagnole sera également organisée en fixant un challenge aux habitants : ne confectionner leurs plats qu'avec des produits locaux. Une buvette avec des produits locaux sera également proposée en partenariat avec le Foyer Rural. Les membres du conseil municipal des jeunes seront associés et ils devront réaliser des desserts avec le même challenge que les habitants ! Le dossier est suivi par Mélanie NEMOZ, 1^{ère} adjointe au Maire. Une date à noter dans vos agendas !

Plus d'informations via ce lien :

<https://www.culturesudtoulousain.fr/agenda/la-bobine-verte-selection-de-courts-metrages>

PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE TOIT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire a récemment rencontré les représentants de l'association « les Rayons verts » avec qui il a fait le point sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie.

Ce projet avait été mis en pause suite à la parution d'un nouveau décret visant à supprimer l'aide régionale (1€ investi par la région pour 1€ investi par les citoyens) qui assurait la viabilité financière du projet. L'association était en quête d'un partenariat pour pouvoir être plus solide.

C'est chose faite : ils ont désormais intégré la coopérative ICÉA (Initiative Citoyenne pour une Énergie Alternative) présente sur le territoire voisin du SICOVAL. Le conseil d'administration doit désormais reprendre les dossiers en attente pour les valider ou non.

A suivre !





■ ■ ■ NATURE ET ENVIRONNEMENT

VISITE DES BORDS DU RIVAL

A l'occasion de l'évènement national « les rendez-vous aux jardins », coordonné sur notre territoire par la CCBA, une visite s'est déroulée vendredi 3 juin dernier en compagnie des élus, de la CCBA et du SYMAR-Val-d'Ariège, pour présenter des travaux de renaturation du ruisseau « le Rival » à Labruyère-Dorsa. Près de 20 ans sont passés depuis les premières plantations qui avaient été réalisées par le chantier environnement de la Communauté de Communes, en partenariat avec la Mairie, pour reconstruire un corridor forestier de bord de cours d'eau. L'aménagement consistait à planter des espèces variées pour améliorer l'écosystème du cours d'eau. Ce chantier a été reconduit en 2021 par le SYMAR-Val-d'Ariège et la commune via l'organisation d'un chantier participatif qui avait rassemblé de nombreux labruyétois. Ainsi, on y trouve des arbres comme le chêne pubescent ou le cormier qui résistent à la chaleur, mélangés à des arbres fruitiers comme le poirier, le noyer et le cerisier et de nombreux arbustes. En 2022 le SYMAR a poursuivi les plantations, toujours en bordure du Rival mais de l'autre côté du chemin de Rivel jusqu'au chemin de Pichou. Nous espérons que ces nouveaux habitants du règne végétal prospéreront aussi bien que les premiers. Il devient vital de revégétaliser tous les ruisseaux pour préserver la ressource en eau notamment.



INSTALLATION D'UNE RUCHE COMMUNALE



Plus de mille espèces d'abeilles sont présentes en France. L'abeille domestique, bien connue des apiculteurs et du grand public, n'est donc qu'un tout petit maillon des pollinisateurs potentiels de nos jardins. La commune a souhaité cependant leur dédier une ruche, qui a été installée début juillet en bas du verger situé sous la salle des fêtes. La ruche et l'essaim ont été préparés avec attention par Jean Loupiac (éleveur d'agneaux et apiculteur de Grazac qui participait au petit marché du village il y a quelques années). Thomas Bertrand est venu prêter main forte à Mélanie Némoz, tous deux apiculteurs amateurs, pour l'installation. Un grand merci à lui !

Souhaitons que cet essaim trouve notre village à son goût et nous régale de son miel à l'avenir. Avec un peu de chance, nous aurons peut-être une première récolte pour aider le CMJ à fabriquer les desserts de la Bobine verte !



■ ■ ■ PROCHAINEMENT ET DERNIÈREMENT AU VILLAGE

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Les journées du patrimoine auront lieu le weekend du 17/18 septembre 2022 sur le thème du « Patrimoine durable ». La visite de l'Eglise de Labruyère-Dorsa et de son petit musée, ainsi que le jeu de piste ludique autour de l'Eglise, seront à nouveau proposés. Thomas MAUREL, du syndicat de rivières SYMAR, nous proposera une nouvelle balade explicative sur les travaux de renaturation du ruisseau « le Rival » et ses enjeux environnementaux.

Plus d'informations à venir.

FORMATION PREMIERS SECOURS

Une formation aux premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur sera organisée sur le village **le mercredi 5 octobre à 19h**, avec le concours de la Fédération Française de Cardiologie.

CONCERT À L'ÉGLISE

Un concert sera organisé dans l'église à la rentrée, à l'initiative de Marine ANQUETIN et Pierre PASCAL, conseillers municipaux. *Plus d'informations à venir.*



PROCHAINEMENT ET DERNIÈREMENT AU VILLAGE

FÊTE DU VILLAGE

C'est un moment que beaucoup attendent avec impatience après deux années d'abstinence imposées par la crise sanitaire. L'équipe du Foyer Rural, présidée par David BERTRAND, met tout en œuvre pour que l'édition 2022 soit une réussite. Nous espérons vous retrouver nombreux et festifs à cette occasion !



Au programme



Vendredi 19 août * dès 18h30 apéritif et repas (paella) animés par la bandas AOC'S Musique de rue. Soirée avec le groupe « Kash Trio » à partir de 22h.

Samedi 20 août * concours de pétanque dès 13h puis apéritif, repas (entrecôte) et soirée animés par nos amis du groupe « On s'la joue ».

Dimanche 21 août * la messe aura lieu à 11h suivie du dépôt de gerbe au Monument aux Morts et d'un apéritif musical sous la halle offert par le Foyer Rural. A 17h seront organisés les jeux pour enfants avant de laisser la place au dernier repas (cassoulet... le retour !) et à la soirée animée par notre DJ Labruyérois « D'Jérém ».

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 s'est déroulée comme à son habitude, en présence d'élus, de membres du CMJ et de citoyens. Après la lecture du discours officiel par M. le Maire et une minute de silence en honneur aux combattants, la parole fut donnée à deux habitants afin qu'ils partagent leurs souvenirs de cette période. Christine MORIN tout d'abord qui est née le jour de la déclaration de guerre, le 3 septembre 1939. Puis Guy VESELY qui nous compte ses souvenirs de la libération de Toulouse le 20 août 1944. Avec le conflit qui sévit en Ukraine, aux portes de l'Europe, au moment où ces lignes sont écrites, nos pensées vont vers les combattants et leurs familles ainsi que vers les civils qui subissent les pires ignominies possibles. La guerre est une folie humaine. L'espoir d'un monde en paix doit garder toute sa force malgré les horreurs du temps présent et doit souder les peuples en vue de cet idéal commun.

CONSEIL CITOYEN POUR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE (CCDP)

Le CCDP s'est de nouveau réuni au moins de juin pour partager l'actualité communale. L'implication des citoyens est remarquable, comme vous pourrez le constater en lisant le compte rendu accessible sur le site internet communal :

<https://www.mairie-labruyeredorsa.fr/fr/vie-municipale/les-groupes-de-travail.html>

Merci à eux pour leur participation et pour leur regard qui alimentent les réflexions et les actions du conseil municipal.

COLLECTE AU PROFIT DES RESTOS DU CŒUR

Deux collectes ont été organisées au printemps sur la commune par Patricia BRANCOURT conseillère municipale.

74,50 kg de provisions ont été remis à l'association qui remercie les Labruyéroises et Labruyérois pour leur générosité. La prochaine collecte aura lieu à l'automne prochain.





... DU CÔTÉ DE LA JEUNESSE

FÉLICITATIONS À NOS BACHELIERS ET DIPLÔMÉS DU BREVET 2022



Le conseil municipal félicite chaleureusement nos jeunes Labruyérois fraîchement diplômés du brevet des collèges et du baccalauréat. Poursuite des études pour certains, entrée dans la vie professionnelle pour d'autres, nous leur souhaitons bonne continuation et réussite dans ce qu'ils entreprendront !

CARTES DE BUS SCOLAIRE

Les cartes de transport scolaire seront à retirer en mairie à compter du **lundi 29 août**, aux horaires rappelés sous l'édito.

PARTICIPATION DES JEUNES AUX ÉLECTIONS NATIONALES

Avec une participation communale aux élections présidentielles comme législatives bien au-delà du taux de participation départemental ou national, les électeurs Labruyérois ont encore démontré leur sens du civisme et nous pouvons en être fiers collectivement.

Les jeunes ont été particulièrement mobilisés et il faut s'en réjouir vu la désertion des bureaux de votes par cette tranche de la population dans de nombreuses autres communes. Certains d'entre eux participaient pour la première fois à un scrutin. Ici Nathan FONTES, premier d'entre eux à avoir voté aux élections présidentielles.



DES NEWS DU CMJ

Sous la bienveillante direction de Béatrice POUPART, conseillère municipale, le CMJ s'est à nouveau réuni au printemps pour choisir un équipement supplémentaire à installer sur l'aire de jeux.

Après comparaison entre différents catalogues et en gardant à l'esprit le budget alloué de 3000 € par la Mairie, ils ont finalement retenu l'achat d'un manège tourniquet et d'un râtelier pour ranger les vélos, qui sera installé sous le auvent de la bibliothèque communale.

Cet investissement sera subventionné à hauteur de 40% par le conseil départemental de la Haute-Garonne et installé dès réception par nos employés de Mairie en octobre (délai fabriquant).

LA JEUNESSE À L'ÉCHELON INTERCOMMUNAL

Le 11 juin dernier, près de 1500 personnes dont 714 enfants ont participé à l'événement « La famille s'anime dans l'interco » organisé par la Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) ; le tout animé par les enfants des accueils de loisirs de Cintegabelle et d'Auterive puis par les élèves et professeurs de l'école de musique intercommunale EMILA.

Pour clôturer la journée, les Maires du Bassin Auterivain, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la CAF de la Haute-Garonne se retrouvaient pour signer la Convention Territoriale Globale, un outil au service du développement sur le territoire de politiques publiques efficaces à l'attention de la jeunesse. La CTG a pour objectif de renforcer le partage de compétences dans de nombreux domaines : petite-enfance, enfance, jeunesse, accompagnement de la parentalité, animation de vie sociale, handicap et accès aux droits... Cette convention

permettra de mieux développer une vision globale et décloisonnée de l'offre famille, de faciliter la prise de décision, de fixer des objectifs, et d'adapter les actions aux besoins du territoire, tout en cherchant à optimiser l'offre de services et de valoriser les actions coconstruites.



M. Le Maire aux côtés de Serge Baurens (à gauche), Président de la CCBA, et Sébastien Vincini, conseiller départemental.